

# STAGE CPE

« La division du travail dans le champ éducatif, logiques institutionnelles et logiques professionnelles, au prisme de l'actualité »

Lieu	LILLE (à préciser)
Date	LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 9h00 à 17h00

Le décalage entre métier réel et métier attendu est une importante source de tensions dans les établissements scolaires et les CPE sont bien souvent au cœur des attentes des différents partenaires, et l'idéal collaboratif et la construction des identités professionnelles se heurtent encore bien souvent aux représentations. Pas plus que dans d'autres domaines, le champ éducatif et notre système scolaire n'échappent à la division du travail, présumée être gage d'efficacité et de rentabilité accrues.

Quel bilan peut-on faire de cette division du travail éducatif dans les établissements scolaires ? Comment reconstruire le sens de notre action éducative dans un contexte de réformes à grande vitesse qui ne vont ni dans le sens de la démocratisation de notre système éducatif ni celui d'une école réellement ambitieuse pour toutes et pour tous ?

Cette thématique sera présentée par Cédric Frégné, professeur à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, directeur du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les pratiques Educatives et les pratiques Sociales (LIRTES) et co-président de l'AECSEF (Association des enseignants chercheurs en Sciences de l'éducation et de la formation).

La deuxième partie de ce stage sera l'occasion d'aborder l'actualité pour la catégorie, mais également pour l'Education Nationale et la Fonction Publique (Retraites, Salaires, Loi Blanquer ...), avec la présence d'un représentant du secteur national du SNES FSU.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours, N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ce stage : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement avant le **25 octobre 2019** ([modèle à compléter](#)).

 [lille.snes.edu/](http://lille.snes.edu/) Rubrique : Stages syndicaux

 03 20 06 77 41

 [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)



Le SNES, pour agir ensemble

